

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-4

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1			• (2)		
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1			• (2)		
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-6

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux				• (5)(6)	
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-7

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							• (2)
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							•
Élevage et pension d'animaux							• (5)(6)
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	10						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	10						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (3)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette	• (4)						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1				• (2)		
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture		•				
Élevage et pension d'animaux				• (5)(6)		
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Latérales (min. / totales)	2/4					
Arrière (min.)	10					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire	• (3)					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette	• (4)					

Zone A-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-10

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-11

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1			• (2)		
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-14

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1				• (2)			
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture		•					
Élevage et pension d'animaux				• (5)(6)			
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (3)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette	• (4)						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone A-15

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (2)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	6				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (3)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (4)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(6) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(5) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone AM-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2			• (2)		
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•			
Élevage et pension d'animaux			• (3)(4)		
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires. Ne doivent pas utiliser d'espaces cultivés.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) Le long du rang de la rivière Sud
 (4) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone CAM-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1						• (1)	
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé						•	
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)							
Latérales (min. / totales)							
Arrière (min.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)							
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)							
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		5000					
Largeur du terrain (min.)		50					
Profondeur du terrain (min.)		30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Terrain de camping et site d'hébergement insolite destiné au tourisme local, incluant les activités complémentaires (restauration, récréation extensive, etc.)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone C-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de détail : type 2	• (1)		
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de service : type 2	•		
Famille commerce de service : type 3	• (2)		
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/3	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)			
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	55	30	
Taux d'implantation - % (max.)	50	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les postes d'essence ou stations-services avec ou sans lave-auto ou atelier de réparation ou restaurant ou dépanneur

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Malgré toute autre disposition contraire, un centre de jardin, incluant la vente et l'étalage extérieures de produits de jardinage, de fleurs, d'arbres et de vivaces dans l'aire de stationnement et pouvant comporter une caisse enregistreuse à l'extérieur, est autorisé, à titre d'usage complémentaire à un usage principal.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone C-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•				
Famille commerce de détail : type 2				•	•		
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•				
Famille commerce de service : type 2	•	•	•				
Famille commerce de service : type 3							•(1)
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						•
Jumelé		•		•			
Contigu			•		•		
Marges							
Avant (min.)	6	6		6			6
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	/2(2)	/2	/2(2)	2/4	
Arrière (min.)	2	2	2	2	2		6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/2	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	55	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	8	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	500	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple	•	•	•	•	•	•	
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les services reliés à l'automobile

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Dans le cas de bâtiments contigus, la marge latérale totale requise est seulement applicable sur les bâtiments situés aux extrémités de l'ensemble

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone C-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•			
Famille commerce de détail : type 2		•		
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•			
Famille commerce de service : type 2		•		
Famille commerce de service : type 3			•(1)	
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	/2	/2	/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)		1 000		
Largeur (min.)	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)				
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobiles

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (5)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture	• (2)				
Élevage et pension d'animaux		• (3)(8)			
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière				• (4)	
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	5				
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (6)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (7)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (5)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture	• (2)				
Élevage et pension d'animaux		• (3)(8)			
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière				• (4)	
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	5				
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (6)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (7)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1				• (5)	
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture	• (2)				
Élevage et pension d'animaux		• (3)(8)			
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière				• (4)	
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	5				
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	• (6)				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette	• (7)				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14,9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-4

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						• (5)
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture	• (2)					
Élevage et pension d'animaux						• (3)(8)
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						• (4)
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Latérales (min. / totales)	2/4					
Arrière (min.)	10					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	5					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire	• (6)					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette	• (7)					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						• (5)
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture	• (2)					
Élevage et pension d'animaux						• (3)(8)
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						• (4)
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Latérales (min. / totales)	2/4					
Arrière (min.)	10					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	5					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire	• (6)					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette	• (7)					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-6

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé							
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)			10				
Latérales (min. / totales)			10/20				
Arrière (min.)			10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)							
En mètres (min. / max.)			-/15				
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)							
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)			5000				
Largeur du terrain (min.)			50				
Profondeur du terrain (min.)			30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-7

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1			• (1)			
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé			•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Latérales (min. / totales)						
Arrière (min.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)						
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)						
Taux d'implantation - % (max.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)		5000				
Largeur du terrain (min.)		50				
Profondeur du terrain (min.)		30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						• (5)
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture	• (2)					
Élevage et pension d'animaux						• (3)(8)
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						• (4)
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	10					
Latérales (min. / totales)	2/4					
Arrière (min.)	10					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	5					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire	• (6)					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette	• (7)					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement sur les terrains ayant front sur chemin Henriette

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (2)						
Location de chambres							
Écurie privée	•						
Fermette	• (3)						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(3) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-10

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							• (8)
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							• (5)
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture	• (2)						
Élevage et pension d'animaux							• (3)(9)
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							• (4)
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•		
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	10						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	10						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	5						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (6)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette	• (7)						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

(9) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-11

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	• (1)		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile	• (1)		
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/1	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	63	56	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	4,5	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire	• (2)		
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	• (1)						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (2)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone F-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation				
H1 Unifamiliale	• (1)			
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture	• (2)			
Élevage et pension d'animaux		• (3)(5)		
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6			
Latérales (min. / totales)	2/4			
Arrière (min.)	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2			
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45			
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6			
Taux d'implantation - % (max.)	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire	• (4)			
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-1

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7,3	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	40	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

 Annexe 2 du *Règlement de zonage*
Zone H1-2
GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•			
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6		
Latérales (min. / totales)	1/2	0/1		
Arrière (min.)	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	6		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225		
Largeur du terrain (min.)	12	9		
Profondeur du terrain (min.)	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire	•	•		
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	74 (1)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	50								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300								
Largeur du terrain (min.)	12								
Profondeur du terrain (min.)	25								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie de plancher habitable minimale, excluant la superficie du sous-sol, de toute habitation unifamiliale est fixée à 112 mètres carrés

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-4

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	74						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	9						
Taux d'implantation - % (max.)	50						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	15						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•			
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2		
Arrière (min.)	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	7,3	6		
Taux d'implantation - % (max.)	40	45		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225		
Largeur du terrain (min.)	12	9		
Profondeur du terrain (min.)	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire	•	•		
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie de plancher habitable minimale, excluant la superficie du sous-sol, de toute habitation unifamiliale est fixée à 112 mètres carrés

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H1-6

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation											
H1 Unifamiliale		•	•								
H2 Bifamiliale											
H3 Trifamiliale											
H4 Multifamiliale											
H5 Habitation collective											
H6 Maison mobile											
Commerce											
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)											
Famille commerce de détail : type 2											
Famille commerce de détail : type 3											
Famille commerce de gros : type 1											
Famille commerce de gros : type 2											
Famille commerce de service : type 1 (proximité)											
Famille commerce de service : type 2											
Famille commerce de service : type 3											
Public et institutionnel											
Famille services publics : type 1											
Famille services publics : type 2											
Parc et espace vert											
Récréation											
Famille récréation : type 1											
Famille récréation : type 2											
Industrie											
Famille industrie : type 1											
Famille industrie : type 2											
Agricole											
Agriculture											
Élevage et pension d'animaux											
Exploitation des matières premières											
Exploitation forestière											
Extraction											
Conservation											
CN1 Conservation											
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Mode d'implantation											
Isolé		•									
Jumelé			•								
Contigu											
Marges											
Avant (min.)		6	6								
Latérales (min. / totales)		2/4	0/2								
Arrière (min.)		6	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Hauteur du bâtiment											
En étages (min. / max.)		1/2	1/2								
En mètres (min. / max.)											
Dimensions du bâtiment											
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45	40								
Sup. d'implantation - m ² (max.)											
Largeur (min.)		6	6								
Taux d'implantation - % (max.)		40	40								
Nbre de logements par bâtiment (max.)											
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)											
Superficie du terrain - m ² (min.)		300	225								
Largeur du terrain (min.)		12	9								
Profondeur du terrain (min.)		25	25								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Usage mixte											
Usage multiple											
Projet intégré											
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION											
Commerce accessoire à l'habitation		•	•								
Logement accessoire											
Location de chambres											
Écurie privée											
Fermette											

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i>.</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-7

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10,6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/1								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	9,1								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300								
Largeur du terrain (min.)	12								
Profondeur du terrain (min.)	25								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé		•					
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2					
Arrière (min.)	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225					
Largeur du terrain (min.)	12	9					
Profondeur du terrain (min.)	25	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•	•					
Logement accessoire	•	•					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-9

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•	•	
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•		
Jumelé		•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	
Largeur du terrain (min.)	12	9	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•	•	
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale		•	•				
H2 Bifamiliale				•	•		
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•		•			
Jumelé			•		•		
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2			
Arrière (min.)	6	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40			
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324			
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation		•					
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Zone H1-10

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES										
Habitation										
H1 Unifamiliale	•									
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert										
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
Isolé	•									
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant (min.)		10								
Latérales (min. / totales)		2/4								
Arrière (min.)		10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)		1/2								
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)		40								
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)		6								
Taux d'implantation - % (max.)		40								
Nbre de logements par bâtiment (max.)										
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)										
Superficie du terrain - m ² (min.)		300								
Largeur du terrain (min.)		12								
Profondeur du terrain (min.)		25								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION										
Commerce accessoire à l'habitation	•									
Logement accessoire										
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		7					
Taux d'implantation - % (max.)		30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		300					
Largeur du terrain (min.)		12					
Profondeur du terrain (min.)		25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation											
H1 Unifamiliale	•										
H2 Bifamiliale											
H3 Trifamiliale											
H4 Multifamiliale											
H5 Habitation collective											
H6 Maison mobile											
Commerce											
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)											
Famille commerce de détail : type 2											
Famille commerce de détail : type 3											
Famille commerce de gros : type 1											
Famille commerce de gros : type 2											
Famille commerce de service : type 1 (proximité)											
Famille commerce de service : type 2											
Famille commerce de service : type 3											
Public et institutionnel											
Famille services publics : type 1											
Famille services publics : type 2											
Parc et espace vert											
Récréation											
Famille récréation : type 1											
Famille récréation : type 2											
Industrie											
Famille industrie : type 1											
Famille industrie : type 2											
Agricole											
Agriculture											
Élevage et pension d'animaux											
Exploitation des matières premières											
Exploitation forestière											
Extraction											
Conservation											
CN1 Conservation											
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Mode d'implantation											
Isolé											
Jumelé	•										
Contigu											
Marges											
Avant (min.)	6										
Latérales (min. / totales)	0/2										
Arrière (min.)	6										
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Hauteur du bâtiment											
En étages (min. / max.)	1/2										
En mètres (min. / max.)											
Dimensions du bâtiment											
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45										
Sup. d'implantation - m ² (max.)											
Largeur (min.)	7										
Taux d'implantation - % (max.)	30										
Nbre de logements par bâtiment (max.)											
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)											
Superficie du terrain - m ² (min.)	225										
Largeur du terrain (min.)	9										
Profondeur du terrain (min.)	25										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Usage mixte											
Usage multiple											
Projet intégré											
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION											
Commerce accessoire à l'habitation	•										
Logement accessoire											
Location de chambres											
Écurie privée											
Fermette											

Zone H1-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-15

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1			• (1)	
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•		
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	1,25/3,1	0/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6,5	6,5		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225		
Largeur du terrain (min.)	12	9		
Profondeur du terrain (min.)	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire	•	•		
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Centre d'éducation

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONSAnnexe 2 du *Règlement de zonage***Zone H1-16**

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-17

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•	•	
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•		
Jumelé		•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	
Largeur du terrain (min.)	12	9	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•	•	
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitat									
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
	Famille commerce de détail : type 2								
	Famille commerce de détail : type 3								
	Famille commerce de gros : type 1								
	Famille commerce de gros : type 2								
	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
	Famille commerce de service : type 2								
	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
	Famille services publics : type 1								
	Famille services publics : type 2								
	Parc et espace vert								
Récréation									
	Famille récréation : type 1								
	Famille récréation : type 2								
Industrie									
	Famille industrie : type 1								
	Famille industrie : type 2								
Agricole									
	Agriculture								
	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
	Exploitation forestière								
	Extraction								
Conservation									
	CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	2/4							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	6							
	Taux d'implantation - % (max.)	30							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
	Largeur du terrain (min.)	12							
	Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation	•							
	Logement accessoire	•							
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone H1-18

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H1-19

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert			•						
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)			6						
Latérales (min. / totales)			2/4						
Arrière (min.)			6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)			1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)			45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)			6						
Taux d'implantation - % (max.)			30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)									
Superficie du terrain - m ² (min.)			300						
Largeur du terrain (min.)			12						
Profondeur du terrain (min.)			25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation			•						
Logement accessoire			•						
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation										
H1 Unifamiliale		•								
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert										
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
Isolé		•								
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant (min.)			6							
Latérales (min. / totales)			2/4							
Arrière (min.)			6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)			1/1							
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)			63							
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)			6							
Taux d'implantation - % (max.)			30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)										
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)										
Superficie du terrain - m ² (min.)			300							
Largeur du terrain (min.)			12							
Profondeur du terrain (min.)			25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION										
Commerce accessoire à l'habitation			•							
Logement accessoire			•							
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Zone H1-20

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)**USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)****NOTES**

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-21

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	1,8/3,2						
Arrière (min.)	7,5	7,5						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	6,7						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est autorisé seulement si le terrain a une superficie de 605 m² et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•			
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2		
Arrière (min.)	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	6		
Taux d'implantation - % (max.)	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225		
Largeur du terrain (min.)	12	9		
Profondeur du terrain (min.)	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Zone H1-22

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale	•	•	•	•	
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•			
Jumelé			•		
Contigu				•	
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2	0/2	
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/1	1/2	2/2	2/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	50	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	8	6,7	6,1	6,1	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	300	225	105	
Largeur du terrain (min.)	12	12	9	4,26	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation	•	•	•	•	
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Zone H1-23

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Voir section 14 du Règlement de zonage.</p> <p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-24

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		7,8					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		7,5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/1					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		8					
Taux d'implantation - % (max.)		35					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		300					
Largeur du terrain (min.)		12					
Profondeur du terrain (min.)		25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir la section 14 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-25

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-26

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•	•	
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	1,8/3,6	1,8/3,6	
Arrière (min.)	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/1	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	6,7	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	
Largeur du terrain (min.)	12	9	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•	•	
Logement accessoire	• (1)	• (1)	
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-27

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	0/3,2						
Arrière (min.)	7,5	7,5						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	2/2	2/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-28

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•	•	
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	1,8/3,2	
Arrière (min.)	7.5	7.5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/1	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	7	6,7	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	
Largeur du terrain (min.)	12	9	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•	
Logement accessoire	• (1)	• (1)	
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-29

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-30

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	1,5/3						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-31

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•	•	
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	1,8/3,6	1,8/3,6	
Arrière (min.)	7,5	7,5	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/1	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	6,7	
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	
Largeur du terrain (min.)	12	9	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•	
Logement accessoire	• (1)	• (1)	
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-32

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)		
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	7	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500	
Largeur du terrain (min.)	12	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•		
Logement accessoire	•		
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Garderies

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-33

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale		•	•	
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé		•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4		
Arrière (min.)	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/1	1/2		
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	70	55		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	6		
Taux d'implantation - % (max.)	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225		
Largeur du terrain (min.)	12	9		
Profondeur du terrain (min.)	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire	•	•		
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-34

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		56							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		300							
Largeur du terrain (min.)		12							
Profondeur du terrain (min.)		25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation		•							
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-35

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-36

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé		•							
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6 (1)	6 (1)							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300	225							
Largeur du terrain (min.)	12	9							
Profondeur du terrain (min.)	25	25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•							
Logement accessoire	•	•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, il est permis de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres dans la partie située entre le prolongement de la façade principale du bâtiment et la ligne arrière du terrain.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-37

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	4						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/1						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	10						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	15						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-38

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile		•							
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/1							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	41,8	41,8 (1)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	10,5	10,5							
Taux d'implantation - % (max.)	80	80							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	240							
Largeur du terrain (min.)	12	8							
Profondeur du terrain (min.)	25	30							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Les fondations sur pilotis (bois ou béton) sont autorisées

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-39

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	41,8						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	10,5						
Taux d'implantation - % (max.)	80						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-40

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé		•							
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6 (1)	6 (1)							
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2							
Arrière (min.)	6	6							

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300	225							
Largeur du terrain (min.)	12	9							
Profondeur du terrain (min.)	25	25							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•	•							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•							
Logement accessoire	•	•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, il est permis de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres dans la partie située entre le prolongement de la façade principale du bâtiment et la ligne arrière du terrain.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-41

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)					
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1		• (2)				
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4			
Arrière (min.)	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	100			
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	6	10			
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500				
Largeur du terrain (min.)	12	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	25	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation	•					
Logement accessoire	•					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Garderies
(2) Établissements d'enseignement de niveau préscolaire, élémentaire ou secondaire

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-42

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	7								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300								
Largeur du terrain (min.)	12								
Profondeur du terrain (min.)	25								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	•								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Une écurie de 4 chevaux maximum (résidentiel) est autorisée sur un lot ayant une superficie de 6000 m² et plus. Une écurie doit posséder une boîte à fumier

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONSAnnexe 2 du *Règlement de zonage***GROUPES ET CLASSES D'USAGES**

Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé									
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totales)									
Arrière (min.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		300							
Largeur du terrain (min.)		12							
Profondeur du terrain (min.)		25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation		•							
Logement accessoire		•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H1-43

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-44

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6				
Latérales (min. / totales)		2/4				
Arrière (min.)		6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1/2				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)		6				
Taux d'implantation - % (max.)		30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)		300				
Largeur du terrain (min.)		12				
Profondeur du terrain (min.)		25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation	•					
Logement accessoire	•					
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--	--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--	--

NOTES

--	--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONSAnnexe 2 du *Règlement de zonage***Zone H1-45**

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		300					
Largeur du terrain (min.)		12					
Profondeur du terrain (min.)		25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation		•					
Logement accessoire		•					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette		•					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i> .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H1-46

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	7						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•						
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette	•						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Une écurie de 4 chevaux maximum (résidentiel) est autorisée sur un lot ayant une superficie de 6000 m² et plus. Une écurie doit posséder une boîte à fumier

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-1

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Saint-Lin-Laurentides

Habitation														
H1 Unifamiliale		•												
H2 Bifamiliale			•											
H3 Trifamiliale														
H4 Multifamiliale														
H5 Habitation collective														
H6 Maison mobile														
Commerce														
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)														
Famille commerce de détail : type 2														
Famille commerce de détail : type 3														
Famille commerce de gros : type 1														
Famille commerce de gros : type 2														
Famille commerce de service : type 1 (proximité)														
Famille commerce de service : type 2														
Famille commerce de service : type 3														
Public et institutionnel														
Famille services publics : type 1														
Famille services publics : type 2														
Parc et espace vert														
Récréation														
Famille récréation : type 1														
Famille récréation : type 2														
Industrie														
Famille industrie : type 1														
Famille industrie : type 2														
Agricole														
Agriculture														
Élevage et pension d'animaux														
Exploitation des matières premières														
Exploitation forestière														
Extraction														
Conservation														
CN1 Conservation														
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL														
Mode d'implantation														
Isolé		•	•											
Jumelé														
Contigu														
Marges														
Avant (min.)		6	6											
Latérales (min. / totales)		2/4	2/4											
Arrière (min.)		6	6											
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL														
Hauteur du bâtiment														
En étages (min. / max.)		1/2	1/2											
En mètres (min. / max.)														
Dimensions du bâtiment														
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45	45											
Sup. d'implantation - m ² (max.)														
Largeur (min.)		6	7											
Taux d'implantation - % (max.)		40	40											
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2											
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)														
Superficie du terrain - m ² (min.)		300	405											
Largeur du terrain (min.)		12	15											
Profondeur du terrain (min.)		25	27											
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES														
Usage mixte														
Usage multiple														
Projet intégré														
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION														
Commerce accessoire à l'habitation		•												
Logement accessoire														
Location de chambres														
Écurie privée														
Fermette														

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale		•	
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	7	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2		

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	
Largeur du terrain (min.)	12	15	
Profondeur du terrain (min.)	25	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•		
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	7	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500	
Largeur du terrain (min.)	12	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•		
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-4

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale		•	
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	
Largeur du terrain (min.)	12	15	
Profondeur du terrain (min.)	25	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation	•		
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•	•	
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert			•	
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•		
Jumelé			•	
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2	
Arrière (min.)	9	9	9	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	45	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	324	
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation	•			
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-7

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	.	.					
H2 Bifamiliale			.	.			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	.

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	.	.					
Jumelé		.	.				
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2			
Arrière (min.)	6	6	6	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	45	45			
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324			
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	.	.					
Logement accessoire	.	.					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						•		
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•		•		•
Jumelé		•		•	
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4
Arrière (min.)	6	6	6	6	6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	45
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	30	40	30
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•			
Logement accessoire	•	•			
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	.	.					
H2 Bifamiliale			.	.			
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	.	.					
Jumelé		.	.	.			
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4			
Arrière (min.)	6	6	6	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	50	50			
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	7	7			
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300	225	405	324			
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	.	.					
Logement accessoire	.	.					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale	•	•			
H3 Trifamiliale			•	•	
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•		•		
Jumelé		•		•	
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	
Arrière (min.)	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	7	6	7	6	
Taux d'implantation - % (max.)	50	60	50	60	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	405	324	
Largeur du terrain (min.)	15	12	15	12	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré	•	•	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale					•	
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•		•			•
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	55	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	6	6	6	9	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	•	•	•	•	•	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•				
Logement accessoire	•	•				
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•	•					
H2 Bifamiliale			•	•			
H3 Trifamiliale					•	•	
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	
Jumelé		•	•	•	•	•	
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/2	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	9	9	9	9	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	3	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300	225	405	324	405	324	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	12	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•					
Logement accessoire	•	•					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-4

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation													
H1 Unifamiliale		•	•										
H2 Bifamiliale				•	•								
H3 Trifamiliale							•						
H4 Multifamiliale													
H5 Habitation collective													
H6 Maison mobile													
Commerce													
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)													
Famille commerce de détail : type 2													
Famille commerce de détail : type 3													
Famille commerce de gros : type 1													
Famille commerce de gros : type 2													
Famille commerce de service : type 1 (proximité)													
Famille commerce de service : type 2													
Famille commerce de service : type 3													
Public et institutionnel													
Famille services publics : type 1													
Famille services publics : type 2													
Parc et espace vert													
Récréation													
Famille récréation : type 1													
Famille récréation : type 2													
Industrie													
Famille industrie : type 1													
Famille industrie : type 2													
Agricole													
Agriculture													
Élevage et pension d'animaux													
Exploitation des matières premières													
Exploitation forestière													
Extraction													
Conservation													
CN1 Conservation													

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé		•	•	•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	6	9	9	9	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	
Largeur du terrain (min.)	15	9	15	12	15	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•				
Logement accessoire	•	•				
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale	•		
H3 Trifamiliale		•	
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé			
Jumelé	•	•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	0/3	0/3	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/3	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	64	64	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	324	
Largeur du terrain (min.)	12	12	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-6

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale					•	•			
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•	•			
Jumelé		•	•	•	•	•			
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6 (1)	6 (1)			
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/4			
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/3	1/3			
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	70	70			
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6	9	9	8	8			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	30	30			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	3			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	324			
Largeur du terrain (min.)	15	9	15	12	15	12			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-7

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitat								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale	•	•					
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1	Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•						
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)		6	6					
Latérales (min. / totales)		2/6	0/4					
Arrière (min.)		7,5	7,5					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)		1/3	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		90	90					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)		8,5	8,5					
Taux d'implantation - % (max.)		40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		3	3					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)		405	324					
Largeur du terrain (min.)		15	12					
Profondeur du terrain (min.)		27	27					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone H3-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale		•	•					
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé		•						
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)		6	6					
Latérales (min. / totales)		2/6	0/4					
Arrière (min.)		7,5	7,5					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)		1/3	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		90	90					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)		8,5	8,5					
Taux d'implantation - % (max.)		40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		3	3					

NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)

Superficie du terrain - m² (min.)		405	324					
Largeur du terrain (min.)		15	12					
Profondeur du terrain (min.)		27	27					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-9

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation											
H1 Unifamiliale											
H2 Bifamiliale											
H3 Trifamiliale				•	•						
H4 Multifamiliale											
H5 Habitation collective											
H6 Maison mobile											
Commerce											
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)											
Famille commerce de détail : type 2											
Famille commerce de détail : type 3											
Famille commerce de gros : type 1											
Famille commerce de gros : type 2											
Famille commerce de service : type 1 (proximité)											
Famille commerce de service : type 2											
Famille commerce de service : type 3											
Public et institutionnel											
Famille services publics : type 1											
Famille services publics : type 2											
Parc et espace vert											
Récréation											
Famille récréation : type 1											
Famille récréation : type 2											
Industrie											
Famille industrie : type 1											
Famille industrie : type 2											
Agricole											
Agriculture											
Élevage et pension d'animaux											
Exploitation des matières premières											
Exploitation forestière											
Extraction											
Conservation											
CN1 Conservation											
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Mode d'implantation											
Isolé				•							
Jumelé					•						
Contigu											
Marges											
Avant (min.)				6	6						
Latérales (min. / totales)				2/6	0/4						
Arrière (min.)				7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL											
Hauteur du bâtiment											
En étages (min. / max.)				1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)											
Dimensions du bâtiment											
Sup. d'implantation - m ² (min.)				90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)											
Largeur (min.)				8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)				40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)				3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)											
Superficie du terrain - m ² (min.)				405	324						
Largeur du terrain (min.)				15	12						
Profondeur du terrain (min.)				27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Usage mixte											
Usage multiple											
Projet intégré											
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION											
Commerce accessoire à l'habitation											
Logement accessoire											
Location de chambres											
Écurie privée											
Fermette											

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

<p>* Voir section 14 du Règlement de zonage.</p> <p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-10

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5 (1)	7,5 (1)						
Latérales (min. / totales)	3,5/7	0/3,5						
Arrière (min.)	7	7						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7	7						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-11

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	.	.						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1								
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	.							
Jumelé		.						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4				
Arrière (min.)	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	8,5	8,5				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324				
Largeur du terrain (min.)	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-14

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	.	.					
H2 Bifamiliale			.	.			
H3 Trifamiliale					.	.	
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé
Jumelé	
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/2	0/2
Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9	9
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	45	45	45	45	45
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	324	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	12	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale	.	.					
H3 Trifamiliale			.	.			
H4 Multifamiliale					.	.	
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé
Jumelé	
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/3	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	75	75	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	8	7	8	7	11	9	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3	6	6	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	405	324	600	600	
Largeur du terrain (min.)	15	12	15	12	20	20	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	27	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale		•	•				
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale				•			
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•		•			
Jumelé			•				
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	40	45				
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			4				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	600				
Largeur du terrain (min.)	12	9	20				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation		•	•				
Logement accessoire		•	•				
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-4

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•	•		
H3 Trifamiliale				•	
H4 Multifamiliale					•
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•		•	•
Jumelé			•		
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2	2/4	2/4
Arrière (min.)	6	6	6	6	6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40	40
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	6	6	6	6
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2	3	6
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	324	405	600
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	15	20
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	27	30
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation	•				
Logement accessoire	•				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale	.			
H4 Multifamiliale		.		
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			.	
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			.	
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	.	.	.	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6,1	6,1	6,1	
Latérales (min. / totales)	0,3/0,6	0,3/0,6	0,3/0,6	
Arrière (min.)	0,3	0,3	0,3	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	56	56	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	13,75	13,75	13,75	
Taux d'implantation - % (max.)	70	70	70	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	6		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	600	500	
Largeur du terrain (min.)	15	20	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	27	30	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré	.	.	.	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-6

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale	•								
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	9								
Taux d'implantation - % (max.)	55								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	600								
Largeur du terrain (min.)	20								
Profondeur du terrain (min.)	30								

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Superficie de terrain minimale est de 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-7

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale	•						
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	3						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/3						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	9						
Taux d'implantation - % (max.)	55						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	600						
Largeur du terrain (min.)	20						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Superficie de terrain minimale est de 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale			•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•	
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•	
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
Arrière (min.)	6	6	6	6	6

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/5	1/2
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	75	50
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	8	8	8	8	8
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	49
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	3		

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	405	600 (1)	500
Largeur du terrain (min.)	12	15	15	20	12,2
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	30	25

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré	•	•	•	•	•

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•				
Logement accessoire	•				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie minimale de terrain pour habitation multifamiliale de 7 logements et plus correspond à 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale			•	
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie minimale de terrain pour une habitation multifamiliale de 7 logements et plus est de 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•		
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			12	

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	600(1)	
Largeur du terrain (min.)	12	9	20	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•	•		
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-10

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation										
H1 Unifamiliale	•									
H2 Bifamiliale		•								
H3 Trifamiliale			•	•						
H4 Multifamiliale					•					
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert										
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation										
Isolé	•	•	•	•	•					
Jumelé					•					
Contigu										
Marges										
Avant (min.)	6	6	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	0/2	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6	6	6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/3					
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40	75					
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)	6	6	6	6	11					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	3	3	24					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	405	324	75 (1)					
Largeur du terrain (min.)	12	15	15	12	20					
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	27	30					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation										
Logement accessoire										
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Superficie de terrain minimale est de 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-11

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•	•				
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamiliale					•	
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé					•	
Jumelé	•		•			
Contigu		•		•		
Marges						
Avant (min.)	6	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	0/10	0/10	0/7	0/10	2/13	
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90	90	90	100	
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	7	7	7	7	9	
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	35	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	185	324	185	600	
Largeur du terrain (min.)	12	7,5	12	7,5	20	
Profondeur du terrain (min.)	27	25	27	25	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Voir la section 10.18 du règlement de zonage
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé	.			.					
Jumelé		.							
Contigu			.						
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	4/8	0/4	0/4 (1)	2/4					
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	2/4	2/4	2/4	3/9 (2)					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90	90	100					
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	8,5	8,5	8,5	11					
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45	55					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6	6	6	72 (3)					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	187	600 (4)					
Largeur du terrain (min.)	15	12	7,5	20					
Profondeur du terrain (min.)	27	27	25	30					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	.

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas de bâtiments contigus, la marge latérale totale requise est seulement applicable sur les bâtiments situés aux extrémités de l'ensemble. (2) Un 9e étage hors-sol est autorisé seulement si le premier étage contient uniquement des stationnements (3) Un seul bâtiment résidentiel d'un maximum de 72 unités peut être construit par année. Cette condition sera levée lorsque la Ville aura résolu le problème d'alimentation en eau potable. Une résolution du conseil le confirmant sera alors adoptée et transmise aux propriétaires des terrains de la zone. (4) La superficie minimale de terrain pour une habitation multifamiliale de 7 logements et plus est de 75 m2 par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale	•		
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1		•	
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	7,5	6	
Latérales (min. / totales)	6/13	6/12	
Arrière (min.)	9	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/7	1/4	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)		10	
Taux d'implantation - % (max.)		60	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	600 (1)		
Largeur du terrain (min.)	20		
Profondeur du terrain (min.)	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Pour une habitation multifamiliale isolée de 7 logements et plus, la superficie de terrain minimale est de 75 m² par logement

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-15

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale	•				
H3 Trifamiliale		•	•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•		•	
Jumelé	•		•		
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5	
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9	
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3	3	6	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600	
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré	•	•	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-16

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale	•					
H3 Trifamiliale		•	•			
H4 Multifamiliale				•		
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•	
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•	
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•		•	•	
Jumelé	•		•			
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5	3/3	
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/2	
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9	8	
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3	3	6		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600	500	
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré	•	•	•	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H4-17

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale	•				
H3 Trifamiliale		•	•		
H4 Multifamiliale				•	
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé		•		•	
Jumelé	•		•		
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5	
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/3	1/3	1/3	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9	
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2	24	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600(1)	
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20	
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré	•	•	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Pour une habitation multifamiliale isolée de 7 logements et plus, la superficie de terrain minimale est de 75 m² par logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-1

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1		•	•			
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé			•			
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6			
Latérales (min. / totales)		2/4	2/4			
Arrière (min.)		6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)						
En mètres (min. / max.)		0/20	0/20			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		350	350			
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)		20	20			
Taux d'implantation - % (max.)		60	60			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)		1 000	1 000			
Largeur du terrain (min.)		20	20			
Profondeur du terrain (min.)		45	45			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-3

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

(1) Marché aux puces extérieurs

(2) Centre de conditionnement physique et services de santé et médical

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	
Famille commerce de détail : type 2	•	•	
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1	•	•	
Famille commerce de gros : type 2	•(1)	•(1)	
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•(2)	•(2)	
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1	•	•	
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•		
Jumelé		•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	8	8	
Latérales (min. / totales)	5/10	5/10	
Arrière (min.)	8	8	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)			
En mètres (min. / max.)	1/15	1/15	
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	80	80	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000	
Largeur du terrain (min.)	20	20	
Profondeur du terrain (min.)	45	45	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-4

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

(1) Uniquement les écocentres municipaux.

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2		•(1)				
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1		•	•			
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•				
Jumelé			•			
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		8	8			
Latérales (min. / totales)		5/10	5/10			
Arrière (min.)		8	8			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)						
En mètres (min. / max.)		0/15	0/15			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60	60			
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)		6	6			
Taux d'implantation - % (max.)		80	80			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)		1 000	1 000			
Largeur du terrain (min.)		20	20			
Profondeur du terrain (min.)		45	45			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone I-5

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisés

USAGE(S) spécifiquement prohibés

(1) Les activités industrielles transformant des matières dangereuses ou produisant des matières résiduelles dangereuses et les établissements de recherche et de développement scientifique, expérimental ou technologique, de fabrication technologique ainsi que les sièges sociaux et régionaux d'entreprises à caractère technologique

(2) Marché aux puces extérieur

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1	•		
Famille commerce de gros : type 2	•(2)		
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1	•		
Famille industrie : type 2	•(1)		
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)			
En mètres (min. / max.)	0/20	0/20	
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	500	
Largeur du terrain (min.)	20	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	45	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale		•					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture			•(2)				
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		20					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000				
Largeur du terrain (min.)		50	50				
Profondeur du terrain (min.)		30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire		• (1)					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale		•					
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture			•(2)				
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		20					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000				
Largeur du terrain (min.)		50	50				
Profondeur du terrain (min.)		30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire		• (1)					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-4

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture		•(2)				
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6					
Latérales (min. / totales)	2/4					
Arrière (min.)	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6					
Taux d'implantation - % (max.)	20					
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3			• (1)		
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1				• (2)	
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		• (3)			
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6		6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4		2/4	2/4	
Arrière (min.)	6		6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55		55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6		6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	20		20	20	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les garages et équipements d'entretien pour camionneur, garages de stationnement pour camionneur et activité d'entreposage intérieur d'équipements lourds

(2) Uniquement les activités de fabrication artisanale sans nuisance et les entrepreneurs artisans

(3) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-6

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture		•(2)			
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•			
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10				
Latérales (min. / totales)	2/4				
Arrière (min.)	10				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20				
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000			
Largeur du terrain (min.)	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire		• (1)			
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-7

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		10							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		10							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		10							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-10

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6							
Taux d'implantation - % (max.)		20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-11

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)		6							
Largeur (min.)		20							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)		6							
Largeur (min.)		20							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)		6							
Largeur (min.)		20							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone ID-14

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture			•(2)						
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		2/4							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)		6							
Largeur (min.)		20							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000						
Largeur du terrain (min.)		50	50						
Profondeur du terrain (min.)		30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		• (1)							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-2

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	.	.					
H2 Bifamiliale			.	.			
H3 Trifamiliale			.	.			
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				.	.		
Famille commerce de détail : type 2				.	.		
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				.	.		
Famille commerce de service : type 2				.	.		
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert						.	
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	
Jumelé		
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	2	2	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	500	500	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					1 000	1 000	
Largeur (min.)	8	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	55	55	55	55	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	405	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	15	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	.	.					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale		•	•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•				
Famille commerce de détail : type 2				•				
Famille commerce de détail : type 3								
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•				
Famille commerce de service : type 2				•				
Famille commerce de service : type 3				•(1)				
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1					•			
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert					•			
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	2	2	2	2	2			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	/2	2/4	2/4			
Arrière (min.)	3	3	3	3	3			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/5	1/5	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50				
Sup. d'implantation - m ² (max.)				1 000				
Largeur (min.)	8	8	8	8				
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	405	600 (2)	600 (2)	500				
Largeur du terrain (min.)	15	20	20	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	27	30	30	25				

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•	•	•				
Usage multiple	•	•	•	•				
Projet intégré	•	•	•	•				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du *Règlement de zonage*

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1		•							
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert		•							
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		6/12							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/3							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		10							
Taux d'implantation - % (max.)		50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)									
Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone M-6

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

--

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i>.</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
Famille commerce de détail : type 2								
Famille commerce de détail : type 3			•					
Famille commerce de gros : type 1								
Famille commerce de gros : type 2								
Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
Famille commerce de service : type 2								
Famille commerce de service : type 3			•					
Public et institutionnel								
Famille services publics : type 1			•					
Famille services publics : type 2								
Parc et espace vert			•					
Récréation								
Famille récréation : type 1								
Famille récréation : type 2								
Industrie								
Famille industrie : type 1								
Famille industrie : type 2								
Agricole								
Agriculture								
Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
Exploitation forestière								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé			•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)			3					
Latérales (min. / totales)			6/12					
Arrière (min.)			6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)			1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)			36					
Largeur (min.)			6					
Taux d'implantation - % (max.)			50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-8

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1		•					
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•					
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		6/12					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/4					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		10					
Taux d'implantation - % (max.)		55					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)							
Largeur du terrain (min.)							
Profondeur du terrain (min.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale	•						
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/4						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	11						
Taux d'implantation - % (max.)	55						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	600(1)						
Largeur du terrain (min.)	20						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-10

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

(1) Uniquement les bars

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•					
Famille commerce de détail : type 2	•					
Famille commerce de détail : type 3	•(1)					
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1	•					
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert	•					
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4				
Arrière (min.)	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	20	20				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	10	10				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur du terrain (min.)						
Profondeur du terrain (min.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple	•					
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-11

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1						•	
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert						•	
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé						•	
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)				6			
Latérales (min. / totales)				1,5/3			
Arrière (min.)				4			

NOTES
<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i>.</p>

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)				1/4			
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)				50			
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)				10			
Taux d'implantation - % (max.)				60			
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)							
Superficie du terrain - m ² (min.)							
Largeur du terrain (min.)							
Profondeur du terrain (min.)							

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-12

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•	•		
H3 Trifamiliale			•	•		
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•		
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•		•		•	
Jumelé		•		•		
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	2	2	2	2	2	
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	2/4	/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	6	6	9	7	9	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	30	40	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte					•	
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire	•	•				
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du *Règlement de zonage*

Zone M-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale	•	•(1)			
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)					
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•			
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4			
Arrière (min.)	3	3			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/3	1/3			
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75			
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	9	11			
Taux d'implantation - % (max.)	55	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6	24			

NORMES DE LOTISSEMENT (*Règlement de lotissement*)

Superficie du terrain - m ² (min.)	600	600 (2)			
Largeur du terrain (min.)	20	20			
Profondeur du terrain (min.)	30	30			

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le nombre minimal de logements est fixé à 13 logements par bâtiment.

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-14

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1	Unifamiliale						
H2	Bifamiliale						
H3	Trifamiliale						
H4	Multifamiliale						
H5	Habitation collective						
H6	Maison mobile						
Commerce							
	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
	Famille commerce de détail : type 2						
	Famille commerce de détail : type 3						
	Famille commerce de gros : type 1						
	Famille commerce de gros : type 2						
	Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
	Famille commerce de service : type 2						
	Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel							
	Famille services publics : type 1						•
	Famille services publics : type 2						
	Parc et espace vert						•
Récréation							
	Famille récréation : type 1						
	Famille récréation : type 2						
Industrie							
	Famille industrie : type 1						
	Famille industrie : type 2						
Agricole							
	Agriculture						
	Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières							
	Exploitation forestière						
	Extraction						
Conservation							
CN1	Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
	Isolé						•
	Jumelé						
	Contigu						
Marges							
	Avant (min.)					6	
	Latérales (min. / totales)					1,5/3	
	Arrière (min.)					4	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
	En étages (min. / max.)					1/4	
	En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment							
	Sup. d'implantation - m ² (min.)					50	
	Sup. d'implantation - m ² (max.)						
	Largeur (min.)					10	
	Taux d'implantation - % (max.)					60	
	Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
	Superficie du terrain - m ² (min.)						
	Largeur du terrain (min.)						
	Profondeur du terrain (min.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
	Usage mixte						
	Usage multiple						
	Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
	Commerce accessoire à l'habitation						
	Logement accessoire						
	Location de chambres						
	Écurie privée						
	Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-15

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	1						
Latérales (min. / totales)	1/2						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300						
Largeur du terrain (min.)	12						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale		•					
H2 Bifamiliale			•				
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert			•				
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé		•	•				
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6	6				
Latérales (min. / totales)		2/4	2/4				
Arrière (min.)		6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		40	40				
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6	6				
Taux d'implantation - % (max.)		40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		300	405				
Largeur du terrain (min.)		12	15				
Profondeur du terrain (min.)		25	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire		•					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Zone M-16

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-21

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•	•	
Famille commerce de détail : type 2	•	•	•	•	
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•	•	
Famille commerce de service : type 2	•	•	•	•	
Famille commerce de service : type 3					•(1)
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•		•		•
Jumelé		•		•	
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	6
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4
Arrière (min.)	6	6	6	6	6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	1 000	1 000	55
Sup. d'implantation - m ² (max.)	1 000	1 000			
Largeur (min.)					
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	55
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	500	500
Largeur du terrain (min.)	12	12	12	12	12
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	25
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-23

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de détail : type 2	•		
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de service : type 2	•		
Famille commerce de service : type 3	• (1,2)		
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•		
Jumelé		•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) L'entreposage autorisé exclut la garde de véhicules qui ne sont pas en état de fonctionner.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-24

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•						
Famille commerce de détail : type 2	•						
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•						
Famille commerce de service : type 2	•						
Famille commerce de service : type 3	•(1)						
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert		•					
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	4/8						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/3						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	250						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	10						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les postes d'essence ou stations-services avec ou sans lave-auto ou atelier de réparation ou restaurant ou dépanneur

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-26

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•		
Famille commerce de détail : type 2	•		
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3		•(1)	
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			•
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	4/8	4/8	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	(1/2)	(1/1)	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	250	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)			
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les postes d'essence et stations-services y compris les établissements avec lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Malgré toute disposition contraire au présent règlement, au moins 75 % de la superficie de chaque élévation doit être constituée de maçonnerie.

Une zone tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres doit être aménagée le long de la route 335, cette zone tampon doit être constituée d'au moins un (1) arbre par 12 mètres carrés de superficie de la zone tampon.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-27

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	
Famille commerce de détail : type 2	•	•	
Famille commerce de détail : type 3	•(2)	•(2)	
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	
Famille commerce de service : type 2	•	•	
Famille commerce de service : type 3	•(1)	•(1)	
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•		
Jumelé		•	
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré	•	•	
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) boutiques d'articles érotiques, vente au détail de matériaux de récupération (démolition), Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés avec entreposage extérieur, Vente au détail de foin, de grains et de mouture, Vente au détail d'autres articles de ferme

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-28

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale	•	•				
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1						
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé		•				
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4				
Arrière (min.)	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	8,5	8,5				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324				
Largeur du terrain (min.)	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-29

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•	
Famille commerce de détail : type 2	•	•	•	
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•	
Famille commerce de service : type 2	•	•	•	
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•			
Jumelé		•		
Contigu			•	
Marges				
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	0/2	
Arrière (min.)	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)	1 000	1 000	1 000	
Largeur (min.)	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-30

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
	Famille commerce de détail : type 2	•							
	Famille commerce de détail : type 3								
	Famille commerce de gros : type 1								
	Famille commerce de gros : type 2								
	Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
	Famille commerce de service : type 2	•							
	Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel									
	Famille services publics : type 1								
	Famille services publics : type 2								
	Parc et espace vert								
Récréation									
	Famille récréation : type 1								
	Famille récréation : type 2								
Industrie									
	Famille industrie : type 1								
	Famille industrie : type 2								
Agricole									
	Agriculture								
	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
	Exploitation forestière								
	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	2/4							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	8							
	Taux d'implantation - % (max.)	40							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
	Largeur du terrain (min.)	12,2							
	Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-31

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•						
Famille commerce de détail : type 2	•						
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•						
Famille commerce de service : type 2	•						
Famille commerce de service : type 3	•(1)						
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		7,5					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		8					
Taux d'implantation - % (max.)		40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		500					
Largeur du terrain (min.)		12,2					
Profondeur du terrain (min.)		25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-32

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale		•			
H4 Multifamiliale			•		
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•	
Famille commerce de détail : type 2				•	
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•	
Famille commerce de service : type 2				•	
Famille commerce de service : type 3				•(1)	
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•		•	•	
Jumelé		•			
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/4	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	8	8,5	9	8	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			6		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	324	600	500	
Largeur du terrain (min.)	12	12	20	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	27	30	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré		•	•		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	•				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone M-33

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
	Famille commerce de détail : type 2	•							
	Famille commerce de détail : type 3	•(2)							
	Famille commerce de gros : type 1								
	Famille commerce de gros : type 2								
	Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
	Famille commerce de service : type 2	•							
	Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel									
	Famille services publics : type 1								
	Famille services publics : type 2								
	Parc et espace vert								
Récréation									
	Famille récréation : type 1								
	Famille récréation : type 2								
Industrie									
	Famille industrie : type 1								
	Famille industrie : type 2								
Agricole									
	Agriculture								
	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
	Exploitation forestière								
	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	2/4							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	8							
	Taux d'implantation - % (max.)	40							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
	Largeur du terrain (min.)	12,2							
	Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

(2) Uniquement les usages de tabagies, vapoeries, commerces de marijuana, boutiques d'articles érotiques, commerces de vente d'alcool (SAQ), bars, discothèques, microbrasseries.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									•
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé									•
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)						6			
Latérales (min. / totales)						2/4			
Arrière (min.)						6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)						1/2			
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)						100			
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)						10			
Taux d'implantation - % (max.)						70			
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation									
Isolé									
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totales)									
Arrière (min.)									

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)									
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)									
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-3

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							•
Famille services publics : type 2							•(1)
Parc et espace vert							•
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé							•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)							6
Latérales (min. / totales)							2/4
Arrière (min.)							6
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)							
En mètres (min. / max.)							15
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							40
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)							6
Taux d'implantation - % (max.)							50
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)							
Largeur du terrain (min.)							
Profondeur du terrain (min.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-5

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1		•				
Famille services publics : type 2			•(1)			
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)		6	6			
Latérales (min. / totales)		6/12	6/12			
Arrière (min.)		6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)		1/4	1/2			
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100	5			
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)		10	2			
Taux d'implantation - % (max.)		50	50			
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)						
Largeur du terrain (min.)						
Profondeur du terrain (min.)						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1		•							
Famille services publics : type 2		•(1)							
Parc et espace vert		•							
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		6/12							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		7							
Taux d'implantation - % (max.)		30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-6

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-7

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le nombre minimal de logements est fixé à sept (7) logements par bâtiment.

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale	•(1)					
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)						
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)						
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1		•				
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	6	6				
Latérales (min. / totales)	6/12	6/12				
Arrière (min.)	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1/4	1/4				
En mètres (min. / max.)						
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	10	10				
Taux d'implantation - % (max.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
12						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	600 (2)					
Largeur du terrain (min.)	20					
Profondeur du terrain (min.)	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-8

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

(2) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

(1) L'usage « Soins corporels non médicamenteux » est autorisé à titre d'usage complémentaire à un usage du groupe « Public et institutionnel »

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation					
H1 Unifamiliale					
H2 Bifamiliale					
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•				
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•				
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1		•(1)			
Famille services publics : type 2		•(2)			
Parc et espace vert		•			
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé					
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4			
Arrière (min.)	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	75			
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	8			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	500				
Largeur du terrain (min.)	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire					
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1						•	
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert						•	
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé							
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)						6	
Latérales (min. / totales)						6/12	
Arrière (min.)						6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)						1/4	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)						100	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)						10	
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)							
Largeur du terrain (min.)							
Profondeur du terrain (min.)							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone P-10

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

**USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)**

- (1) Uniquement les garderies.
(2) Uniquement les différents types de cabinets professionnels.
(3) Uniquement les établissements d'enseignement de niveau préscolaire, primaire et secondaire

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Trifamiliale						
H4 Multifamiliale						
H5 Habitation collective						
H6 Maison mobile						
Commerce						
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)					
Famille commerce de détail : type 2						
Famille commerce de détail : type 3						
Famille commerce de gros : type 1						
Famille commerce de gros : type 2						
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)					
Famille commerce de service : type 2						
Famille commerce de service : type 3						
Public et institutionnel						
Famille services publics : type 1	• (3)					
Famille services publics : type 2						
Parc et espace vert						
Récréation						
Famille récréation : type 1						
Famille récréation : type 2						
Industrie						
Famille industrie : type 1						
Famille industrie : type 2						
Agricole						
Agriculture						
Élevage et pension d'animaux						
Exploitation des matières premières						
Exploitation forestière						
Extraction						
Conservation						
CN1 Conservation						
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Latérales (min. / totales)						
Arrière (min.)						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)						
En mètres (min. / max.)	0/10	0/12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	100				
Sup. d'implantation - m ² (max.)						
Largeur (min.)	10	6				
Taux d'implantation - % (max.)	30	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)						
Superficie du terrain - m ² (min.)	500					
Largeur du terrain (min.)	12,2					
Profondeur du terrain (min.)	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage mixte						
Usage multiple						
Projet intégré						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION						
Commerce accessoire à l'habitation						
Logement accessoire						
Location de chambres						
Écurie privée						
Fermette						

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES										
Habitation										
H1 Unifamiliale										
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert				•						
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
Isolé										
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant (min.)										
Latérales (min. / totales)										
Arrière (min.)										
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)										
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)										
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)										
Taux d'implantation - % (max.)										
Nbre de logements par bâtiment (max.)										
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)										
Superficie du terrain - m ² (min.)										
Largeur du terrain (min.)										
Profondeur du terrain (min.)										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION										
Commerce accessoire à l'habitation										
Logement accessoire										
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Zone P-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
Commerce								
	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
	Famille commerce de détail : type 2							
	Famille commerce de détail : type 3							
	Famille commerce de gros : type 1							
	Famille commerce de gros : type 2							
	Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
	Famille commerce de service : type 2							
	Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel								
	Famille services publics : type 1							
	Famille services publics : type 2							
	Parc et espace vert		•					
Récréation								
	Famille récréation : type 1							
	Famille récréation : type 2							
Industrie								
	Famille industrie : type 1							
	Famille industrie : type 2							
Agricole								
	Agriculture							
	Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières								
	Exploitation forestière							
	Extraction							
Conservation								
CN1	Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
	Isolé							
	Jumelé							
	Contigu							
Marges								
	Avant (min.)							
	Latérales (min. / totales)							
	Arrière (min.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
	En étages (min. / max.)							
	En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment								
	Sup. d'implantation - m ² (min.)							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)							
	Largeur (min.)							
	Taux d'implantation - % (max.)							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
	Superficie du terrain - m ² (min.)							
	Largeur du terrain (min.)							
	Profondeur du terrain (min.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	Usage mixte							
	Usage multiple							
	Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
	Commerce accessoire à l'habitation							
	Logement accessoire							
	Location de chambres							
	Écurie privée							
	Fermette							

Zone P-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone PI-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•			
Famille commerce de détail : type 2	•			
Famille commerce de détail : type 3	• (1)			
Famille commerce de gros : type 1	•			
Famille commerce de gros : type 2	•			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1	•			
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture			•	
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	
Arrière (min.)	2	2	2	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Bars, discothèques, microbrasseries, boutiques d'articles érotiques, marchés aux puces extérieurs

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VII-1

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-2

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•	•		
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			• (1)	
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			• (2)	
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•		•	
Jumelé		•		
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	3/6	
Arrière (min.)	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/1	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	8	8	6	
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire	• (1)	• (1)		
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-3

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-4

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•		
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4		
Arrière (min.)	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45		
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	6	7		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3500		
Largeur du terrain (min.)	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION				
Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire	•			
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-5

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-6

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)		3000					
Largeur du terrain (min.)		50					
Profondeur du terrain (min.)		30					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-7

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-8

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-9

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-10

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES			
Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)		
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)		
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire	• (1)		
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-11

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		8					
Taux d'implantation - % (max.)		30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000					
Largeur du terrain (min.)		50					
Profondeur du terrain (min.)		30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-12

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	7						
Latérales (min. / totales)	6/12						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-13

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000					
Largeur du terrain (min.)		50					
Profondeur du terrain (min.)		30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire		• (1)					
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-14

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-15

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	• (1)						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain ayant une superficie de 3 000 mètres carrés et plus

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-16

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-17

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6						
Latérales (min. / totales)	2/4						
Arrière (min.)	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2						
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000						
Largeur du terrain (min.)	50						
Profondeur du terrain (min.)	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-18

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation										
H1 Unifamiliale	•									
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert										
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
Isolé	•									
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant (min.)		6								
Latérales (min. / totales)		2/4								
Arrière (min.)		6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)		1/2								
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)		56								
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)		6								
Taux d'implantation - % (max.)		30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)										
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)										
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000								
Largeur du terrain (min.)		50								
Profondeur du terrain (min.)		30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION										
Commerce accessoire à l'habitation										
Logement accessoire	•									
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-20

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)		6					
Latérales (min. / totales)		2/4					
Arrière (min.)		6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)		1/2					
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)		6					
Taux d'implantation - % (max.)		30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000					
Largeur du terrain (min.)		50					
Profondeur du terrain (min.)		30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire	•						
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-24

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
Famille commerce de détail : type 2							
Famille commerce de détail : type 3							
Famille commerce de gros : type 1							
Famille commerce de gros : type 2							
Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
Famille commerce de service : type 2							
Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
Famille services publics : type 1							
Famille services publics : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
Famille récréation : type 1							
Famille récréation : type 2							
Industrie							
Famille industrie : type 1							
Famille industrie : type 2							
Agricole							
Agriculture							
Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
Exploitation forestière							
Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé							
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)							
Latérales (min. / totales)							
Arrière (min.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)							
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)							
Taux d'implantation - % (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)							
Largeur du terrain (min.)							
Profondeur du terrain (min.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

 Annexe 2 du *Règlement de zonage*
Zone VIL-25

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPES ET CLASSES D'USAGES					
Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Trifamiliale					
H4 Multifamiliale					
H5 Habitation collective					
H6 Maison mobile					
Commerce					
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				• (1)	
Famille commerce de détail : type 2					
Famille commerce de détail : type 3					
Famille commerce de gros : type 1					
Famille commerce de gros : type 2					
Famille commerce de service : type 1 (proximité)				• (2)	
Famille commerce de service : type 2					
Famille commerce de service : type 3					
Public et institutionnel					
Famille services publics : type 1					
Famille services publics : type 2					
Parc et espace vert					
Récréation					
Famille récréation : type 1					
Famille récréation : type 2					
Industrie					
Famille industrie : type 1					
Famille industrie : type 2					
Agricole					
Agriculture					
Élevage et pension d'animaux					
Exploitation des matières premières					
Exploitation forestière					
Extraction					
Conservation					
CN1 Conservation					
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•		
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	6	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4		
Arrière (min.)	6	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)					
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	56	56		
Sup. d'implantation - m ² (max.)					
Largeur (min.)	6	6	6		
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)					
NORMES DE LOTISSEMENT (<i>Règlement de lotissement</i>)					
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3500	3000		
Largeur du terrain (min.)	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage mixte					
Usage multiple					
Projet intégré					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION					
Commerce accessoire à l'habitation					
Logement accessoire	•				
Location de chambres					
Écurie privée					
Fermette					

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de Virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)
- (2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)		
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)		
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	6	6	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire	•		
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Zone VII-26

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)
(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation										
H1 Unifamiliale	•									
H2 Bifamiliale										
H3 Trifamiliale										
H4 Multifamiliale										
H5 Habitation collective										
H6 Maison mobile										
Commerce										
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)										
Famille commerce de détail : type 2										
Famille commerce de détail : type 3										
Famille commerce de gros : type 1										
Famille commerce de gros : type 2										
Famille commerce de service : type 1 (proximité)										
Famille commerce de service : type 2										
Famille commerce de service : type 3										
Public et institutionnel										
Famille services publics : type 1										
Famille services publics : type 2										
Parc et espace vert										
Récréation										
Famille récréation : type 1										
Famille récréation : type 2										
Industrie										
Famille industrie : type 1										
Famille industrie : type 2										
Agricole										
Agriculture										
Élevage et pension d'animaux										
Exploitation des matières premières										
Exploitation forestière										
Extraction										
Conservation										
CN1 Conservation										
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Mode d'implantation										
Isolé	•									
Jumelé										
Contigu										
Marges										
Avant (min.)		6								
Latérales (min. / totales)		2/4								
Arrière (min.)		6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL										
Hauteur du bâtiment										
En étages (min. / max.)		1/2								
En mètres (min. / max.)										
Dimensions du bâtiment										
Sup. d'implantation - m ² (min.)		55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)										
Largeur (min.)		6								
Taux d'implantation - % (max.)		20								
Nbre de logements par bâtiment (max.)										
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)										
Superficie du terrain - m² (min.)		3000								
Largeur du terrain (min.)		50								
Profondeur du terrain (min.)		30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES										
Usage mixte										
Usage multiple										
Projet intégré										
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION										
Commerce accessoire à l'habitation										
Logement accessoire	•									
Location de chambres										
Écurie privée										
Fermette										

Zone VIL-27

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale		•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			• (1)						
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			• (2)						
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1									
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6		6						
Latérales (min. / totales)	2/4		2/4						
Arrière (min.)	6		6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2		1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45		50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	8		8						
Taux d'implantation - % (max.)	30		30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000		3000						
Largeur du terrain (min.)	50		50						
Profondeur du terrain (min.)	30		30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire		•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone VII-28

Saint-Lin-Laurentides

**Informations supplémentaires
à la zone**

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)
- (2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-29

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation				
H1 Unifamiliale	•			
H2 Bifamiliale		•		
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
Commerce				
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)		• (1)		
Famille commerce de détail : type 2				
Famille commerce de détail : type 3				
Famille commerce de gros : type 1				
Famille commerce de gros : type 2				
Famille commerce de service : type 1 (proximité)		• (2)		
Famille commerce de service : type 2				
Famille commerce de service : type 3				
Public et institutionnel				
Famille services publics : type 1				
Famille services publics : type 2				
Parc et espace vert				
Récréation				
Famille récréation : type 1				
Famille récréation : type 2				
Industrie				
Famille industrie : type 1				
Famille industrie : type 2				
Agricole				
Agriculture				
Élevage et pension d'animaux				
Exploitation des matières premières				
Exploitation forestière				
Extraction				
Conservation				
CN1 Conservation				

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)				
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)				
Largeur (min.)	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•(4)		•(4)	
Usage multiple		•(4)		
Projet intégré				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation				
Logement accessoire				
Location de chambres				
Écurie privée				
Fermette				

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

(3) Uniquement dans un bâtiment mixte.

(4) Un maximum de deux locaux commerciaux est autorisé par bâtiment.

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-30

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
Famille commerce de détail : type 2									
Famille commerce de détail : type 3									
Famille commerce de gros : type 1									
Famille commerce de gros : type 2									
Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
Famille commerce de service : type 2									
Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
Famille services publics : type 1									
Famille services publics : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
Famille récréation : type 1								• (1)	
Famille récréation : type 2									
Industrie									
Famille industrie : type 1									
Famille industrie : type 2									
Agricole									
Agriculture									
Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
Exploitation forestière									
Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé								•	
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totales)									
Arrière (min.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)									
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)									
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)								5000	
Largeur du terrain (min.)								50	
Profondeur du terrain (min.)								30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Terrain de camping et site d'hébergement insolite destiné au tourisme local, incluant les activités complémentaires (restauration, récréation extensive, etc.)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone VIL-31

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale	•		
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)		
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1			
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1			
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé	•	•	
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple			
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire	•		
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boucherie), restaurant sans service-à-l'auto

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone SPO-1

Saint-Lin-Laurentides

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

Habitation			
H1 Unifamiliale			
H2 Bifamiliale			
H3 Trifamiliale			
H4 Multifamiliale			
H5 Habitation collective			
H6 Maison mobile			
Commerce			
Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			
Famille commerce de détail : type 2			
Famille commerce de détail : type 3			
Famille commerce de gros : type 1			
Famille commerce de gros : type 2			
Famille commerce de service : type 1 (proximité)			
Famille commerce de service : type 2			
Famille commerce de service : type 3			
Public et institutionnel			
Famille services publics : type 1		• (2)	
Famille services publics : type 2			
Parc et espace vert			
Récréation			
Famille récréation : type 1		• (1)	
Famille récréation : type 2			
Industrie			
Famille industrie : type 1			
Famille industrie : type 2			
Agricole			
Agriculture			
Élevage et pension d'animaux			
Exploitation des matières premières			
Exploitation forestière			
Extraction			
Conservation			
CN1 Conservation			
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Mode d'implantation			
Isolé		•	•
Jumelé			
Contigu			
Marges			
Avant (min.)	8	8	
Latérales (min. / totales)	4/8	4/8	
Arrière (min.)	15	15	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur du bâtiment			
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)			
Dimensions du bâtiment			
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	
Sup. d'implantation - m ² (max.)			
Largeur (min.)	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	
Nbre de logements par bâtiment (max.)			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)			
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	
Largeur du terrain (min.)	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES			
Usage mixte			
Usage multiple		•	•
Projet intégré			
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION			
Commerce accessoire à l'habitation			
Logement accessoire			
Location de chambres			
Écurie privée			
Fermette			

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Aire de confinement du cerf de virginie	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Usages récréatifs liés à un complexe multisport

(2) Uniquement les usages institutionnels, administratifs et communautaires liés à un complexe multisport

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	

Date: 1 novembre 2023